

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	29
Nombre de pouvoirs	10
Votants	39
Ne prend pas part au vote	1

## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 068

### **Appel à projet sobriété des usages de l'eau – Fixation des tarifs de vente des récupérateurs d'eau potable**

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Faux-la-Montagne, au nombre de vingt-huit sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 18 septembre 2025.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h53 avant le vote du point 3) ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Nadine RAVET ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

Mireille LEJUS à Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD à Nadine HAGENBACH ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Philippe LEFAURE à Renée NICOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET ; Pierrette LEGROS à Valérie BERTIN ; Jean-Louis JOSLIN à Evelyne CHABANT ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER.

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs**

Guy BRUNET ; Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT ; Laurence CHEVREUX.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h53 avant le vote du point 3).

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250925-2025\_068-DE

Monsieur Laurent LHERITIER présente le rapport suivant.

## **Contexte**

Dans le cadre de sa politique de l'eau, la Communauté de communes Creuse Grand Sud participe à l'Appel à Projet « Sobriété des usages de l'eau » ouvert par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et a réalisé une vente, à prix subventionné, de récupérateurs d'eau de pluie pour des propriétaires privés.

## **Présentation de la demande**

Cette opération mise en œuvre par les services de la Direction des Services Techniques et de l'Environnement a été conduite suivant les modalités suivantes :

- *Commande et acquisition de 100 récupérateurs d'eau équipés d'un collecteur et d'un robinet*
- *Sollicitation de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de la Creuse*
- *Vente à prix coutants à 100 bénéficiaires, usagers des services d'eau potable du SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse (les autres SIAEP opérant sur le territoire de la Communauté de communes ont mis en œuvre un projet similaire)*

L'opération a connu un vif succès et il convient désormais de procéder à la facturation des bénéficiaires. Pour ce faire, le conseil communautaire doit fixer par délibération le prix de vente des récupérateurs d'eau.

## **Eléments d'appréciation**

Le montant de la commande des récupérateurs s'est élevé à 24 176,40 €. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental interviennent respectivement à hauteur de 70 % et 10 % d'aide, soit 80 % de subvention.

Le reste à charge est donc de **4 835,28 €** à répartir auprès des 100 bénéficiaires. Pour faciliter la communication et la participation attendue des bénéficiaires, il est envisagé d'établir un prix de vente fixé à 50 € TTC par équipement.

## **Eléments financiers**

Le prix de vente des récupérateurs d'eau équipés est donc fixé à **50 € TTC / unité**.

**Monsieur Philippe COLLIN ne prend pas part au vote.**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 38**

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :**

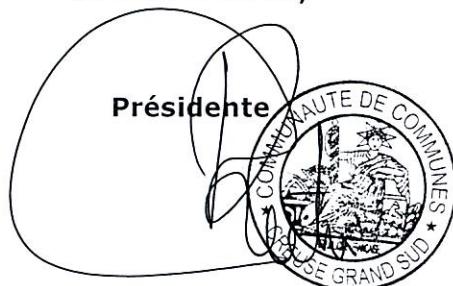
- **DE VALIDER** le prix de vente des équipements à hauteur de 50 € TTC / unité,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à la facturation des cent usagers bénéficiaires de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 25 septembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

**Valérie BERTIN,**

**Présidente**



**REÇU EN PREFECTURE**

**le 03/10/2025**

**Application agréée E-legalite.com**

**99\_DE-023-200044014-20250925-2025\_068-DE**